



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 juin 2006**

**GDF - Rapport de contrôle de service public de distribution de gaz  
naturel - année 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 juin 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Elsie COLAS donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Claudie LAROCHE donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juin 2006**

Monsieur Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal Spécial, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

La concession de distribution de gaz naturel attribuée à Gaz de France a été reconduite en mars 1998.

L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis.

Une synthèse sur la qualité du service est jointe en annexe. L'activité du concessionnaire reste globalement satisfaisante tant au niveau des ménages, des entreprises que de la collectivité considérée ici en tant que consommatrice d'énergie. Le rapport 2005 d'activité du concessionnaire est plus précis et plus complet dans le rendu de ses résultats : si certaines données sont chiffrées à la maille territoriale du Centre Vienne et Sèvre elles sont cette année plus nombreuses à l'être à celle de la concession de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la production du rapport de Gaz de France, délégataire du service public de distribution de gaz naturel, pour l'année 2005.
- Prendre acte de ces conclusions en constatant que le service de distribution de gaz naturel est globalement bien assuré et en souhaitant que le concessionnaire soutienne son effort d'information de l'autorité concédante en produisant à l'échéance du 31 mai au plus tard un compte rendu d'activité mieux détaillé encore pour le prochain exercice.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**

**Bernard JOURDAIN**